

Délibération n°2 -2020.



Nature de l'acte: 8.9 Culture

Objet: Tarifs de locations du Théâtre de Gascogne à compter du 1er janvier 2020.

Rapporteur : Charles DAYOT

Note de synthèse et projet de délibération :

Le Théâtre de Gascogne avait réactualisé les tarifs de location de ses trois lieux de spectacle au 1er septembre 2019 afin de réduire la grande disparité de tarification entre les ex théâtres municipaux (Le Molière et le Pégly) et le Pôle Culturel.

Après quelques mois de gestion, ces tarifs méritent d'être de nouveau aménagés pour les raisons suivantes :

- le forfait intermittent avait été sous évalué et générait un surcoût important pour le Théâtre de Gascogne notamment en cas d'heures supplémentaires demandées par le locataire mais pas facturées
- la prise en charge de l'agent SSIAP posait problème, certains locataires oubliant d'en faire la demande alors que sa présence est obligatoire
- les locataires avaient parfois des demandes de matériel technique important et le forfait «matériel» n'existait pas
- les locataires ne se voyaient pas facturer de ménage après les locations, même lorsque les salles leur étaient louées gracieusement

Cette nouvelle tarification à compter du 1er janvier 2020 prévoit :

- de nouveaux tarifs de location pour le Pôle, pas de changement pour les tarifs du Molière et du Pégly
- la création d'un forfait pour la mise à disposition d'intermittents «2 services» (= 8h de travail + 2 heures supplémentaires +forfait repas + forfait Pop Paye) et un forfait «3 services» (= 12h de travail + forfait repas + forfait Pop Paye)
- que le Théâtre de Gascogne commande directement l'agent SSIAP ou de sécurité et le refacture au locataire 25 € de l'heure/agent
- la création d'un forfait «matériel» pour les locataires ayant besoin de matériel technique spécifique, d'un montant de 580 € (tarif appliqué une seule fois quelle que soit la durée de la location)
- la création d'un forfait «ménage» d'un montant de 200 € dans le cas où un ou plusieurs espaces seraient offerts au locataire

Le Théâtre de Gascogne propose alors aux membres du CA lors de la séance du 9 janvier 2020 de valider ces modifications et créations de tarifs présentés dans les tableaux suivants et de les appliquer à compter du 1er janvier 2020.

TARIFICATION DES LOCATIONS DU THEATRE DE GASCOGNE

TARIFS DE LOCATION DU PÔLE

Tarifs associations et partenaires

Forfait bâtiment <i>Fluides + ménage + personnel TDG</i>	Tarifs journée HT	Tarifs ½ journée HT
Grande salle	410,00 €	410,00 €
Studio du Soleil	300,00 €	200,00 €
Hall d'accueil	320,00 €	320,00 €
Salle terrasse	400,00 €	300,00 €
Théâtre de verdure	170,00 €	170,00 €
Salle danse de l'IDEM	120,00 €	120,00 €

Tarifs privés et extérieurs

Forfait bâtiment <i>Fluides + ménage + personnel TDG</i>	Tarifs journée HT	Tarifs ½ journée HT
Grande salle	600,00 €	600,00 €
Studio du Soleil	440,00 €	340,00 €
Hall d'accueil	470,00 €	470,00 €
Salle terrasse	584,00 €	400,00 €
Théâtre de verdure	250,00 €	250,00 €
Salle danse de l'IDEM	180,00 €	180,00 €

FORFAIT MATERIEL	580,00 €
FORFAIT MENAGE (pour espaces offerts)	200,00 €

Forfait personnel	Tarifs	
	2 services (8h de travail) / intermittent	3 services (12h de travail) / intermittent
Personnel intermittent	290,00 €	360,00 €
Personnel SSIAP et agent de sécurité	25€/h	

TARIFS DE LOCATION DU MOLIERE ET DU PEGLE		
TYPE DE LOCATION	LE MOLIERE	LE PEGLE
LOCATION 1*	0€ + forfait SSIAP	0€ + forfait SSIAP
LOCATION 2**	575€/jour 255€ / ½ journée + forfait intermittent + forfait SSIAP	575€/jour 255€ / ½ journée + forfait intermittent + forfait SSIAP
LOCATION 3***	1 000€/jour + forfait intermittent + forfait SSIAP	950€/jour + forfait intermittent + forfait SSIAP
TARIF CARITATIF (1)	367,00 €	

***Location 1 (par saison culturelle) :**

- Ecoles montoises: 1 fois/an
- Partenaires de la saison culturelle:
 - La Ligue de l'enseignement: 3 fois/an
 - JMF: 1 fois/an sur 2 jours d'exploitation
 - Conservatoire: 1 fois/an
 - Classes CHAT: 1 fois/an
 - Théâtre des Lumières: 2 fois/an

**** Location 2 :**

- Associations de l'agglomération
- Collèges et lycées de l'agglomération
- Écoles de l'agglomération (hors Mont de Marsan)
- Autres collectivités locales

*****Location 3 Structures privées, associations non-culturelles, associations hors aggro**

(1) Tarif caritatif: reversement des recettes à une structure œuvrant dans le champ social, humanitaire, culturel ou éducatif.

Ayant entendu son rapporteur,
Après en avoir délibéré,

**Le Conseil d'administration,
A l'unanimité des membres présents,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu les statuts de la Régie du Théâtre de Gascogne,

Vu la délibération du Conseil communautaire de Mont de Marsan Agglomération en date du 19 juin 2018 désignant Monsieur Antoine GARIEL en qualité de directeur de la régie du Théâtre de Gascogne,

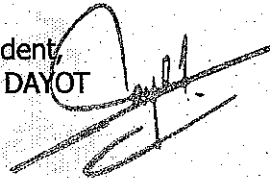
Vu la proposition tarifaire étudiée lors du Conseil d'Administration du 9 janvier 2020 en séance n'ayant fait l'objet d'aucune remarque contradictoire de la part de ses membres,

Décide de valider la nouvelle grille tarifaire de locations des trois lieux (Molière, Pégly et Pôle culturel) du Théâtre de Gascogne et d'appliquer ces nouveaux tarifs à compter du 1er janvier 2020, conformément au document joint en annexe,

Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toute pièce ou document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme
A Saint Pierre du Mont, le 13 janvier 2020

Le Président
Charles DAYOT



Transmission en Préfecture le:
Affichage le:



TARIFICATION DES LOCATIONS DU THEATRE DE GASCOGNE

TARIFS DE LOCATION DU PÔLE		
Tarifs associations et partenaires		
Forfait bâtiment <i>Fluides + ménage + personnel TDG</i>	Tarifs journée HT	Tarifs ½ journée HT
Grande salle	410,00 €	410,00 €
Studio du Soleil	300,00 €	200,00 €
Hall d'accueil	320,00 €	320,00 €
Salle terrasse	400,00 €	300,00 €
Théâtre de verdure	170,00 €	170,00 €
Salle danse de l'IDEM	120,00 €	120,00 €
Tarifs privés et extérieurs		
Forfait bâtiment <i>Fluides + ménage + personnel TDG</i>	Tarifs journée HT	Tarifs ½ journée HT
Grande salle	600,00 €	600,00 €
Studio du Soleil	440,00 €	340,00 €
Hall d'accueil	470,00 €	470,00 €
Salle terrasse	584,00 €	400,00 €
Théâtre de verdure	250,00 €	250,00 €
Salle danse de l'IDEM	180,00 €	180,00 €
FORFAIT MATERIEL		580,00 €
FORFAIT MENAGE (pour espaces offerts)		200,00 €
Forfait personnel	Tarifs	
Personnel intermittent	2 services (8h de travail) / intermittent	3 services (12h de travail) / intermittent
	290,00 €	360,00 €
Personnel SSIAP et agent de sécurité	25€/h	

TARIFS DE LOCATION DU MOLIERE ET DU PEGLE		
TYPE DE LOCATION	LE MOLIERE	LE PEGLE
LOCATION 1*	0€ + forfait SSIAP	0€ + forfait SSIAP
LOCATION 2**	575€/jour 255€ / ½ journée + forfait intermittent + forfait SSIAP	575€/jour 255€ / ½ journée + forfait intermittent + forfait SSIAP
LOCATION 3***	1 000€/jour + forfait intermittent + forfait SSIAP	950€/jour + forfait intermittent + forfait SSIAP
TARIF CARITATIF (1)	367,00 €	

***Location 1 (par saison culturelle) :**

- Ecoles montoises: 1 fois/an
- Partenaires de la saison culturelle:
 - La Ligue de l'enseignement: 3 fois/an
 - JMF: 1 fois/an sur 2 jours d'exploitation
 - Conservatoire: 1 fois/an
 - Classes CHAT: 1 fois/an
 - Théâtre des Lumières: 2 fois/an

**** Location 2 :**

- Associations de l'agglomération
- Collèges et lycées de l'agglomération
- Écoles de l'agglomération (hors Mont de Marsan)
- Autres collectivités locales

*****Location 3 :** Structures privées, associations non-culturelles, associations hors aggro

(1) Tarif caritatif: reversement des recettes à une structure œuvrant dans le champ social, humanitaire, culturel ou éducatif.